



Département des Alpes-
Maritimes
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la Délibération : 35

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2006

L'An Deux Mille Six et le Mercredi Huit Mars à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Alain GUMIEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Alain GUMIEL, Maire.

Mme PUGI Renée - M. GIRAUD Guy - Melle DELON Anne-Marie - M. PAPPALARDO Gaspard - M. SASSI Dominique - M. BERETTA René - M. OBADIA Armand - Mme RICCHIARDI Évelyne - M. LABORDE Jean - Adjoints.

Mme BLARY-LOUR Geneviève - Mme MOITRY Marie-Claude - Mme PASSERON Séverine - M. CHALVIN Éric - M. BISROR Armand - Mme MERKLEN Sabine - M. SIBILLA Pierre - M. OGER Jean-Yves - Mme ISOARDI Lydia - Mme GIMENEZ Joëlle - M. OREGGIA Serge - M. STILLITANO Joseph - M. RIBERO Michel - M. GUIDO Jean - M. LAPLAIGE Georges - M. JOUANNET Christian - Mme DE BANDT Françoise - M. MELIA Gilbert - Mme CHAÏB Noria, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

- Madame TRAXELLE Janine : pouvoir donné à M. GUMIEL Alain
- Madame FALZONE Francette : pouvoir donné à M. GIRAUD Guy
- Monsieur THERRY Jacky : pouvoir donné à M. CHALVIN Éric
- Madame MOUSKA Noëlle : pouvoir donné à M. PAPPALARDO Gaspard
- Madame GARDANNE Elvire : pouvoir donné à M. RIBERO Michel
- Madame TERRANOVA Colette : pouvoir donné à M. JOUANNET Christian

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame PASSERON Séverine, Conseillère Municipale, élue à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Monsieur OBADIA expose :

OBJET :

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
ARRET DU PROJET**

REF : E.2.z

Il est rappelé au Conseil Municipal :

- *La décision de la commune en date du 11 octobre 2002 d'élaborer d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de Vallauris Golfe Juan en révision du Plan d'Occupation des Sols Partiel approuvé le 12 juillet 2000 ;*
- *La concertation avec la population mise en œuvre dont bilan présenté ce jour fait également l'objet d'une délibération ;*
- *Le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 7 octobre 2004, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- *VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-9, L. 300-2 et R. 123-18 ;*
- *VU la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2002 ayant prescrit l'élaboration du P.L.U. et défini les modalités de la concertation ;*
- *VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour tirant le bilan de la concertation ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

➤ **DECIDE :**

1. *d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;*
2. *de soumettre pour avis le projet de P.L.U. aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.*

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département des Alpes-Maritimes, ainsi qu' :

- au Président du Conseil Général
- au Président du Conseil Régional
- au Directeur Régional de l'Environnement,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- au Président de la Chambre des Métiers
- au Président de la Chambre d'Agriculture
- au Préfet des Alpes Maritimes
- au Directeur Départemental de l'Équipement
- au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- au Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- au Directeur Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- à M. le Député Maire de Cannes
- à M. le Député Maire d'Antibes
- à Mme la Député Maire du Cannet
- à M. le Maire de Mougins
- à M. le Maire de Valbonne
- au Président de la Section Régionale de Conchyliculture
- au Centre Régional de la Propriété Forestière.
- A l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée.
- au Président de la C.A.S.A.
- au Président du S.I.C.A.S.I.L.
- au Président du S.I.D.O.M.
- au Président du S.I.A.Q.U.E.B.A.
- au Président du S.I.P.L.O.P.
- au Président du S.I.E.P.
- au Président du S.I.C.O.D.E.R.E.C.
- au Président du S.D.E.G.
- au Président du Syndicat Mixte Sophia Alpes-Maritimes
- au Président du Syndicat Mixte pour l'étude du barrage de l'Esteron,
- Au Président du S.Y.M.I.S.A.
- Au Président de la S.A.E.M. Sophia Antipolis
- Au Président de l'ADAM 06
- Au Président de la S.E.MI.VAL.
- Au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 300-2-I du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de P.L.U., tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

➤ *DONNE son pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution des décisions prises.*

ONT VOTE POUR :

M. GUMIEL - Mme PUGI - M. GIRAUD - Mmes DELON - TRAXELLE - MM. PAPPALARDO - SASSI - BERETTA - OBADIA - Mme RICCHIARDI - M. LABORDE -- Mmes BLARY-LOUR - MOITRY - PASSERON - MM. CHALVIN - BISROR - Mmes FALZONE - MERKLEN - MM. THERRY - SIBILLA - OGER - Mmes ISOARDI - GIMENEZ - MOUSKA - MM. OREGGIA - STILLITANO - MM. GUIDO - LAPLAIGE -

ONT VOTE CONTRE :

M. RIBERO - Mmes GARDANNE - TERRANOVA - M. JOUANNET - Mmes DE BANDT - M. MELIA - MME CHAÏB -

Fait et Délibéré à VALLAURIS, le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

[Handwritten signature]